https://www.assemblee-nationale.fr/dvn/14/guestions/QANR5I 14QF245

14ème legislature

Question N°: 245	De M. Jean-Jacques Candelier (Gauche démocrate et républicaine - Nord)				Question écrite
Ministère interrogé > Économie et finances]	Ministère attributaire > Économie et finances	
Rubrique >ministères et secrétariats d'État		Tête d'analyse >économie et finances missions	S:	Analyse > décret. publication.	
Question publiée au JO le : 03/07/2012 Réponse publiée au JO le : 30/10/2012 page : 6135					

Texte de la question

M. Jean-Jacques Candelier interroge M. le ministre de l'économie et des finances sur ses attributions précises.

Texte de la réponse

Le Gouvernement, soucieux de clarté et de transparence quant à ses attributions, invite l'auteur de la question à se référer à la version consolidée au 7 juillet 2012 du décret n° 2012-768 du 24 mai 2012 relatif aux attributions du ministre de l'économie et des finances.